

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JARRET

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de JARRET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange MUR, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

VOTES

Nombre de conseillers présents : 11

Pour : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Contre : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2021

Abstention : 0

Date d'affichage de la présente délibération : 15/04/2021

Présents : MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, PETERLE Yannick JOANNY Laurent, RODRIGUEZ AFONSO Manuel, OTT Jérémy MILAN Stéphane.

Absents excusés : Néant

Monsieur Francis DIAS est élu secrétaire de séance.

OBJET : Compte de gestion principal.

2020-DE-006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MUR Ange,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme
Le Maire, Ange MUR,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le.....

Et publié ou notifié le.....